

SNES-FSU

5 novembre 2013

Note sur l'organisation de la session 2014 du baccalauréat

Le baccalauréat 2013 a été le premier de la réforme du lycée imposée en 2010 et dont nous demandons toujours la remise à plat. Une fois encore, l'abnégation et le professionnalisme de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale auront permis la bonne tenue d'une session sous le feu des projecteurs. Cependant le calendrier retenu, comme la mise en place des nouvelles épreuves, dont la finalité et le cadrage restent contestables, ont posé de multiples problèmes, qui n'ont pas trouvé, dans l'urgence, de solutions réelles.

Ces problèmes doivent être résolus pour la session 2014. La circulaire qui sera publiée doit donc intégrer un certain nombre de modifications nécessaires, absentes dans celles de l'an passé.

1) Le calendrier

Le Ministre précédent a compacté le calendrier du baccalauréat au détriment des élèves et des examinateurs, sans allonger pour autant le temps scolaire des autres élèves. Ceci a conduit à une pression inutile sur tous les candidats et à l'impossibilité pour les élèves en situation de handicap qui bénéficient d'un tiers temps de composer dans des conditions acceptables, comme le ministère l'a tardivement reconnu. La solution préconisée en mai dernier a conduit ces élèves à composer une demi-journée de plus et sur un sujet différent. Elle ne peut être reconduite.

C'est pourquoi nous demandons d'avancer la date de l'épreuve de philosophie qui devrait avoir lieu au plus tard le jeudi 12 Juin et de repenser à partir de cette date l'ensemble du calendrier, en intégrant dans la réflexion un temps de respiration pour tous les candidats et les tiers temps de certains, comme nous le demandons depuis plusieurs années.

Par ailleurs, nous rappelons nos demandes au sujet des épreuves orales de langues vivantes, en particulier celle d'un cadrage plus serré du calendrier. Il n'est pas acceptable que plus de 2 mois séparent les dates d'évaluation de la même épreuve d'un établissement à l'autre, ce qui a été le cas l'an dernier. Toutes ces épreuves doivent avoir lieu au 3ème trimestre.

2) Les épreuves

De plus en plus d'épreuves sont renvoyées à des évaluations locales, ce qui est lourd de conséquences car l'absence de cadrage des dates a aussi des effets sur le contenu des épreuves : les programmes font également l'objet d'aménagements voire d'arrangements locaux contradictoires avec les programmes nationaux réglementaires pour le baccalauréat. Nous souhaitons un bilan des épreuves de Langue vivantes, de Sciences et technologie industrielles, de Droits et grands enjeux du monde contemporain, d'Informatique et sciences du numérique.

Nous demandons la mise en place de banques de données nationales nécessaires dans certaines disciplines et en particulier pour l'oral de Langues vivantes. Il s'agit là de mesures à caractère d'urgence. Les remontées que nous avons eues de la session 2013 montrent que les collègues de Langues vivantes, sur lesquels repose l'organisation des épreuves, sont épuisés. Ces éléments nous font craindre que la pression toujours accrue mise sur des personnels, par ailleurs très investis dans la qualité de leur enseignement et le respect du baccalauréat, ne conduise à des contradictions telles qu'elles soient à l'origine de drames humains dont l'institution serait responsable. Nous nous sommes adressés au Ministre en intersyndicale. Les choses doivent bouger.

Plus brièvement nous rappelons nos autres demandes, pour la sérénité des épreuves :

Convocations et correction

Nous réitérons notre demande que le Ministère insiste auprès des rectorats et du SIEC pour l'Île-de-France pour que la mise à jour des viviers soit efficace afin d'augmenter le nombre de correcteurs. Cela permettrait de répondre aux demandes récurrentes suivantes :

- doivent être convoqués en priorité les professeurs enseignants dans le niveau et la série concernée (en particulier pour les épreuves orales du second groupe) ;
- pour l'épreuve anticipée de français, les examinateurs ne doivent pas cumuler la correction de l'écrit et l'évaluation de l'oral sur la même période ;
- tout doit être mis en œuvre pour que les enseignants ne soient convoqués à la fois pour le baccalauréat et pour le BTS, ce qui est trop souvent le cas pour les disciplines générales ;
- les collègues examinateurs doivent être libérés de tout cours et de surveillance pendant leur temps d'évaluation écrite ou orale ;
- leur temps de surveillance des épreuves ne doit pas excéder le temps de présence dans l'établissement prévu dans leur service ;
- les professeurs enseignant en collège et convoqués pour le baccalauréat doivent être déchargés de cours ;
- les stagiaires ne doivent pas être convoqués en tant qu'examinateurs au baccalauréat.

Il nous semble enfin nécessaire de rappeler que les jurys sont souverains, que les barèmes de corrections sont nationaux et doivent être explicites et transparents, qu'il ne saurait être question d'aucune pression de quelque nature sur les correcteurs.

Procédures d'orientation

Les difficultés rencontrées dans la gestion des procédures d'orientation doivent être mieux prises en compte: le calendrier doit permettre le travail du conseil de classe, et un dialogue de qualité avec les parents avant la tenue des procédures d'appel. Ce n'est pas le cas actuellement. Il faut envisager d'avancer la période des conseils de classe.

Nous considérons également que la circulaire de cadrage devrait évoquer les 2 points suivants :

- **La question de la laïcité et la place des établissements privés**

Des collègues qui ont participé aux examens dans des établissements privés en Bretagne, en Normandie, mais aussi en Région Parisienne relatent des cas de non respect de la laïcité. Une réponse du Ministre à un député en 2010 avait clairement rappelé que les salles d'examen devaient être « neutres » mais aucun rappel n'a été intégré aux circulaires d'organisation du baccalauréat sur ce qu'implique la notion de laïcité dans l'École. Il n'est pas tolérable par exemple que des signes religieux tels que des crucifix ne soient pas retirés des salles d'examen. Nous demandons de le rappeler dans la circulaire cadre de la session 2014.

- **L'identification des élèves**

En 2011, il avait été demandé à certains professeurs surveillant le baccalauréat de conserver pour les photocopier les documents d'identité d'élèves étrangers (« *en cas de doute quant à la valeur du document d'identité présenté, il pourra être effectué une photocopie à fin de certification par les autorités consulaires du pays concerné* » - académie d'Orléans- Tours, 2011). Cette pratique illégale ne doit plus être tolérée. Dans le contexte actuel, nous souhaiterions une mise au point de votre part sur le rôle des personnels d'éducation, qui ne peuvent en aucun cas jouer un rôle d'informateur.

Par ailleurs, nous souhaitons un bilan des expériences de dématérialisation des copies menées sur les BTS.